



## Suite décès de mon père, son beau fils refuse de me rendre mon bien

Par **marineblue**, le **26/09/2023** à **20:34**

Bonjour,

Ma grand mère (aujourd'hui décédée) m'avait offert une belle statue en bronze il y a 20 ans

Mon père l'ayant gardée( car je n'avais pas de place dans mon studio) vient de décéder.

J'ai demandé à son beau fils( fils de sa concubine avec qui il partageait le domicile ) de me restituer ma statue par lettre recommandée

Il m'a répondu qu'il refusait car mon père lui aurait offert...!

Sur la fin de sa vie, mon père avait confirmé à ma sœur et à sa concubine que la statue m'appartenait et que je devais la récupérer.

Merci de bien vouloir me conseiller

Par **Marck.ESP**, le **26/09/2023** à **20:45**

Bonjour, bienvenue

Cet objet a-t-il été considéré comme appartenant à votre père et donc faisant partie de sa succession ?

En effet, cela aurait rendu possible une action pour recel successoral.

De toute façon, il convient de vous munir de toutes les preuves documentaires possibles, photos notamment, prouvant l'appartenance de cette sculpture et voyez un avocat dans le but de bétonner votre dossier sur le plan juridique.

Mais d'abord, adresser un courrier recommandé avec AR à cette personne, en conservant copie bien entendu.